

Retour à la case prison

■ Les Journées nationales des prisons portent cette année sur "La réinsertion, une illusion?". Illustration par un témoignage. Après un premier long séjour derrière les barreaux, Youssef Aallali a retrouvé un boulot, s'est marié, a eu deux enfants. Il va être réincarcéré. La prison, comme une malédiction.

Témoignage **Annick Hovine**

Il attend son billet d'écrou. L'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles est tombé le 21 octobre: quatre ans de prison ferme pour trafic de stupéfiants en 2011, avec deux de ses frères. Youssef, 33 ans, le jure: ce coup-là, il n'y était pour rien. A ses côtés, sa femme Samira, 26 ans, en est convaincue: il est innocent.

Dans la famille Aallali (9 frères, 2 sœurs) installée dans le quartier de la chaussée d'Anvers, à Bruxelles, à deux pas du canal, la prison, c'est une habitude. "Plus de la moitié y sont ou y sont passés", dit Youssef.

Lui le premier. Mineur, il a fait "beaucoup de bêtises". La première fois qu'il est convoqué au commissariat, avec son grand frère, il avait 15 ans. "On nous avait soi-disant reconnus pour un vol d'ordinateur." Il passe une nuit dans une cellule de l'Amigo (le commissariat de police de Bruxelles) avant d'être libéré le lendemain par le juge de la jeunesse. "J'étais révolté dans ma petite tête. Après, tout s'est enchaîné: bagarres, agressions. J'étais très rebelle."

A 23 ans, il prend 12 ans ferme

En septembre 2000, son frère de 16 ans s'empoigne avec un voisin. Youssef, 17 ans et demi à l'époque, intervient pour le défendre. Trois ou quatre coups avec un "Opinel". Le voisin décède. Youssef et son frère sont placés à l'IPJ de Braine-le-Château pendant un an et demi.

A 19 ans, on le libère du centre mais le juge de la jeunesse se dessaisit de son dossier: il devra passer devant la justice des adultes. Il a 23 ans quand son procès a lieu devant la cour d'assises de Bruxelles, en février 2006. "Là, je n'ai pas compris. On m'avait laissé 4 ans et demi en liberté et puis on me condamne à 12 ans. Pour des faits commis 6 ans plus tôt. "J'étais encore jeune mais j'avais déjà compris que je devais changer. Ça avait cogité dans ma tête."

Après cinq mois à Forest, Youssef Aallali restera un peu plus de 4 ans à la prison de Verviers. C'est un détenu tranquille qui fait du sport et travaille – il est servant pour les visites. Il suit une formation en gestion et des cours de promotion sociale en plafonnage/carrelage – avec attestations à la clé.

Derrière Youssef, Samira

Il rencontre Samira quand il est incarcéré à Verviers. "C'est un ami qui me l'a présenté", se souvient-elle. "Je ne savais pas qu'il était en prison." Les deux jeunes gens s'appellent tous les jours pendant cinq mois. Le détenu ne peut plus garder son secret. Un soir, il appelle son amoureuse et lui dit de taper "Youssef Aallali" sur Google.

Samira se souvient de sa stupéfaction: "Lui, un meurtrier? Le garçon que j'avais appris à connaître était tout sauf ça. Il était très posé, gentil, il voulait construire une famille... Moi je n'avais jamais mis les pieds dans un commissariat!" Après deux jours de réflexion, elle décide de poursuivre la relation.

La première rencontre "physique" a lieu en mars 2010, lors d'un congé pénitentiaire. Samira présente son copain à sa maman. En septembre 2010, Youssef quitte la prison de Verviers, avec un bracelet électronique. Il est domicilié chez son oncle. Samira passe tous les jours, l'accompagne à sa formation, se présente avec lui aux rendez-vous chez l'assistante de justice. "Je dis toujours que moi aussi, j'ai eu 7 mois de bracelet", rit-elle.

Le 6 avril 2011, fini la surveillance électronique: Youssef est libéré sous conditions. Deux jours plus tard, ils se marient. "On te dit: sors et va te réinsérer. Mais quand on se retrouve dehors après une longue peine,

on est déboussolé. On a peur de tout: la foule, prendre le métro... Je ne savais plus faire un virement. Tout change tellement vite. Si elle n'avait pas été là, je ne sais pas ce qui se serait passé", indique-t-il.

Une année passe

L'ancien détenu reprend pied dans la vie à l'extérieur. Il décroche un contrat à temps plein comme anima-

teur sportif dans une ASBL néerlandophone. Il prend des cours de néerlandais. Les rapports de l'assistante de probation sont impeccables: il ne rate aucun rendez-vous et respecte scrupuleusement les conditions de sa libération. "J'étais derrière lui à 100%", insiste Samira. "Il recommençait à voir un peu de monde. Pour nous deux, c'était parfait: on était partis pour des années."

Une année passe. En avril 2012, la petite vie tranquille semble basculer. "Des policiers en civil défoncent notre porte à 5h30 du matin. Je ne savais pas qui c'était. J'étais morte de peur", raconte la jeune femme. Youssef est embarqué au poste, soupçonné de vendre des stupéfiants avec deux de ses frères. "C'était impossible!", s'exclame Samira. "J'étais avec lui tout le temps, tous les jours. Il avait un travail et je travaillais aussi. On n'avait besoin de rien."

Le juge d'instruction relâche Youssef. "Pour nous, c'était bon signe: tout rentrait dans l'ordre."

Une cavale de trois mois

Mais six mois plus tard, Youssef est cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour ce trafic de cocaïne. "On croyait que tout allait bien se passer", soupire Samira. Les juges ont une autre lecture du dossier: le 18 octobre 2012, Youssef Aallali est condamné à 5 ans de prison. "Je pleure, je tremble, j'ai l'impression que ma vie s'arrête", raconte la jeune femme, qui était présente à la lecture du jugement. Pas Youssef. "J'avais peur que ça se passe mal, d'avoir à payer pour quelque chose que je n'avais pas fait."

Il disparaît dans la nature – sa cavale durera trois mois. Désespérée, Samira refuse pourtant de baisser les bras. Elle va trouver le supérieur de Youssef et lui demande un horaire de travail signé; elle sollicite le témoignage du concierge de l'immeuble où ils habitent ensemble; une attestation du prof de sport de son mari...

La jeune femme se bat, rassemble un maximum de preuves pour construire un dossier et décide de "prendre un bon avocat" (lire ci-contre). "Il me fait confiance et accepte de nous défendre."

M^e Daniel Spreutels convainc son client de se présenter à son procès en appel, en janvier 2013. Youssef s'y rend en sachant qu'il va être arrêté à

La décision définitive est tombée quatre ans et demi après les faits. La justice prend son temps mais la vie continue.

l'audience – il est en cavale. Il est emmené à Forest où on le renvoie à l'Arnigo – il connaît... – pour une nuit. Mais le juge le remet en liberté.

L'affaire est reportée à mai 2013, avant d'être remise encore et encore. A chaque échéance, c'est le stress, puis le soulagement. La justice prend son temps mais la vie continue: Samya, bientôt trois ans, naît en décembre 2013; son petit frère Ikram suit, en août 2015.

La procédure judiciaire s'éternise jusqu'au 21 octobre 2016, où l'arrêt, définitif, tombe: 4 ans de prison – c'était 5 ans en première instance. La liberté conditionnelle de Youssef Aallali, qui devait prendre fin le 19 décembre prochain, risque aussi d'être révoquée. Il pourrait dans ce cas passer 5 ans et 7 mois de plus derrière les barreaux.

"Une justice lente n'est pas une justice juste"

"Je suis effondrée", réagit Samira. Après quatre ans de procédure, deux enfants, trois boulots, une voiture d'occasion et deux déménagements, c'est le retour à la case prison, résume-t-elle tristement. "Mon mari s'était parfaitement réinséré après avoir passé 4 ans et demi en prison. Il travaillait, payait toutes ses factures, s'occupait de ses enfants, faisait du sport", enrage-t-elle. "A quoi ça sert de se réinsérer? Il était irréprochable. C'est quoi cette justice? Elle a pris quatre ans pour décider de le punir de faits qu'il n'a pas commis. Pourquoi on ne l'a pas enfermé il y a quatre ans, si c'était un danger? Ce n'est pas logique. S'il avait fait un trafic de stupéfiants, il aurait continué! Une justice lente n'est pas une justice juste. J'aurais préféré qu'on le mette en prison au début: il aurait quasi terminé. Qu'est-ce que je vais expliquer aux enfants?"

Youssef ajoute en écho: "Ça fait six ans que je suis dehors. Je ne bois rien, je ne fume rien, je fais du sport. J'ai tourné la page et malgré cela, c'est toujours là". La prison, comme une malédiction. "Je vais rentrer pour un truc que je n'ai pas fait. J'ai deux enfants qui vont grandir sans moi. Qu'est-ce que vous croyez? Je sais qu'il faut être calme, poli, gentil. Mais au fond, je suis révolté. A quoi ça sert de faire des efforts pour se réinsérer?"

Épinglé

"Cet arrêt, quatre ans plus tard, va tout anéantir"

La réinsertion, une illusion? Les 3^{es} Journées nationales des prisons (JNP) ont lieu cette année du 12 au 22 novembre. Elles portent sur le thème: "Réinsertion, une illusion?". Des conférences, des débats, des films, des pièces de théâtre, des concerts... rythmeront la semaine. Samira et Youssef Aallali ont accepté de nous livrer leur témoignage.

Un cas triste. Pour M^e Daniel Spreutels, qui défendait les intérêts de Youssef Aallali devant la cour d'appel, "c'est un des cas les plus tristes que j'ai connus". Sur le fond, il n'y a pas lieu de commenter la décision: "La vérité judiciaire a été dite; elle s'impose à mon client même s'il dit être innocent et estime qu'il ne devait pas être condamné".

Un gigantesque problème. Mais il y a tout de même un "gigantesque problème" qui se pose pour la réinsertion quand un arrêt tombe quatre ans et demi après les faits. "En liberté depuis six ans après avoir purgé une première peine de prison, mon client avait un comportement tout à fait irréprochable grâce au soutien de sa jeune femme", poursuit l'avocat. On peut donc parler d'une véritable réhabilitation. "Ils sont arrivés à un équilibre de vie, en petite cellule familiale, avec leurs deux enfants. A ce niveau-là, c'est une réussite assez totale. Cet arrêt vient tout anéantir. C'est vraiment dommage." **An. H.**